



WO/GA/51/4
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 28 JUIN 2019

Assemblée générale de l'OMPI

**Cinquante et unième session (24^e session ordinaire)
Genève, 30 septembre – 9 octobre 2019**

OUVERTURE DE NOUVEAUX BUREAUX EXTÉRIEURS DE L'OMPI AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2018-2019

Document établi par le Secrétariat

1. À sa cinquantième session (27^e session extraordinaire) (du 24 septembre au 2 octobre 2018), l'Assemblée générale de l'OMPI a pris la décision suivante au sujet de la question des nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI (voir le document WO/GA/50/15, paragraphe 77) :

“L'Assemblée générale de l'OMPI a décidé de prier le président de l'Assemblée générale de l'OMPI de poursuivre les consultations en vue de présenter à l'Assemblée générale à sa session de 2019 une recommandation concernant l'ouverture de quatre bureaux extérieurs de l'OMPI au cours de l'exercice biennal 2018-2019, y compris en Colombie.”

2. Conformément à la procédure établie dans les “Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI” (voir le Rapport général adopté par les assemblées, document A/55/13), neuf États membres ont présenté des propositions en vue de l'ouverture d'un bureau extérieur au cours de l'exercice biennal 2018-2019, à savoir l'Azerbaïdjan, l'Inde, la République islamique d'Iran, Oman, la République de Corée, la Roumanie, l'Arabie saoudite, la Turquie et les Émirats arabes unis (dans l'ordre alphabétique anglais). Ces propositions peuvent être consultées sur le site Web de la vingt-sixième session du Comité du programme et budget de l'OMPI à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=42294. Le rapport distinct, factuel et technique du Secrétariat de l'OMPI sur ces propositions figure dans le document WO/PBC/26/7.

3. En outre, l'Assemblée générale de l'OMPI a décidé que la proposition concernant l'ouverture d'un bureau extérieur en Colombie devrait aussi être examinée dans le cadre de l'exercice biennal 2018-2019. La proposition que la Colombie a présentée selon la procédure établie dans les "Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI" pour l'exercice biennal 2016-2017 peut être consultée sur le site Web de la vingt-cinquième session du Comité du programme et budget à l'adresse suivante : http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=39942. Le rapport distinct, factuel et technique du Secrétariat de l'OMPI sur cette proposition figure dans le document WO/PBC/25/12.

4. En conséquence, les propositions émanant des 10 États membres ci-après sont soumises à l'examen de la cinquante et unième session (24^e session ordinaire) de l'Assemblée générale de l'OMPI, s'agissant de l'ouverture de quatre bureaux extérieurs au maximum pour l'exercice biennal 2018-2019 (dans l'ordre alphabétique anglais) :

1. Azerbaïdjan
2. Colombie
3. Inde
4. Iran (République islamique d')
5. Oman
6. République de Corée
7. Roumanie
8. Arabie saoudite
9. Turquie
10. Émirats arabes unis

5. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à envisager l'ouverture de quatre bureaux extérieurs au maximum pour l'exercice biennal 2018-2019.

[Fin du document]